



Public Lending Right
Commission

Commission du droit
de prêt public

COMMISSION DU DROIT DU PRÊT PUBLIC

RAPPORT ANNUEL

2007-2008



Public Lending Right
Commission

Commission du droit
de prêt public

COMMISSION DU DROIT DU PRÊT PUBLIC

RAPPORT ANNUEL

2007-2008

Le 1 juin 2008
Ce document peut être
photocopié librement.

350 Albert Street, P. O. Box 1047
Ottawa, Ontario K1P 5V8
1-800-521-5721 or (613) 566-4378
Fax: (613) 566-4418
www.plr-dpp.ca

350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8
1 800 521-5721 ou (613) 566-4378
Télécopieur : (613) 566-4418
www.plr-dpp.ca

Canada

À propos du Programme du droit de prêt public (DPP)

« Nous espérons que le Programme du droit de prêt public sera un instrument qui permettra de rehausser, de façon toujours plus efficace, le revenu annuel des écrivains canadiens et de reconnaître l'importante contribution que ceux-ci apportent à notre développement culturel et à notre qualité de vie, et que parfois nous tenons trop pour acquise. »

— Flora MacDonald, ancienne ministre des Communications, extrait du discours qu'elle a prononcé lors de la cérémonie de présentation des premiers chèques de la CDPP, en 1987

Objectifs de la Commission du droit de prêt public

La Commission du droit de prêt public (CDPP) vise l'accroissement des revenus des écrivains canadiens et l'amélioration de leur situation financière, ainsi que la reconnaissance publique de leur contribution à la sauvegarde de l'identité culturelle du Canada. Elle verse des paiements aux auteurs canadiens pour la présence de leurs livres qui sont catalogués dans des bibliothèques publiques du Canada et qui sont admissibles au Programme DPP. Le nombre de livres admissibles inscrits au Programme DPP s'élève à 70 090.

Contexte

Après presque 40 ans de pressions – exercées principalement à la fin des années 1970 et au début des années 1980 – les associations nationales d'écrivains du Canada ont enfin convaincu le gouvernement fédéral de créer le Programme DPP. En 1986, avec l'appui du Conseil des Arts du Canada, un comité composé d'écrivains, d'éditeurs et de bibliothécaires a donc créé et mis en œuvre le Programme DPP. En fait, le travail des associations nationales a fait une telle impression que les documents fondateurs du DPP précisent que l'on doit confier l'administration de ce programme à ces associations. Le Canada est l'un des 27 pays à posséder un programme de droit de prêt public. En 1992, dans la *Loi sur le statut de l'artiste*, le gouvernement du Canada reconnaissait l'« importance, pour les artistes, de recevoir une indemnisation pour l'utilisation et, notamment, pour le prêt public de leurs œuvres. »

La CDPP — dont la majorité des membres sont des écrivains — représente les organismes nationaux d'écrivains, de bibliothécaires, de traducteurs et d'éditeurs, et elle établit les politiques générales du Programme, qui sont mises en œuvre par un comité exécutif. En 2007-2008, la Commission et le comité exécutif étaient tous les deux présidés par le dramaturge David Copelin. La CDPP compte quatre employés à temps plein et fonctionne sous l'égide administrative du Conseil des Arts du Canada. Le financement du Programme DPP provient du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Ministère du Patrimoine canadien.

Fonctionnement du Programme DPP

Les auteurs doivent inscrire leurs livres auprès de la Commission. Les œuvres de fiction, de poésie, de théâtre et de littérature jeunesse et les essais ainsi que les ouvrages savants sont admissibles; les livres pratiques, les guides, les bibliographies, les compilations et les manuels scolaires ne le sont pas. Une recherche des titres admissibles qui sont inscrits à la base de

données de la Commission s'effectue annuellement dans les catalogues des bibliothèques publiques sélectionnées (soit les catalogues de six bibliothèques dans chacune des langues officielles).

La recherche des titres dans les bibliothèques détermine les paiements DPP. Seule la présence d'un ouvrage dans une ou plusieurs de ces bibliothèques génère un paiement. Chaque année, l'enveloppe budgétaire permet de fixer la valeur du montant versé aux ouvrages trouvés en bibliothèque ainsi que le montant maximal qu'un auteur peut recevoir.

Brève histoire du Programme du droit de prêt public (DPP)

- 1946 Le premier programme d'indemnisation pour le prêt public à l'échelle mondiale est instauré au Danemark.
- 1949 La Canadian Authors Association entame des discussions sur la mise en place d'un Programme du droit de prêt public au Canada.
- 1951 La Commission royale d'enquête Massey-Lévesque sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada rend un rapport concernant deux études qu'elle avait commandées sur la littérature canadienne. Les opinions des deux auteurs des études, s'exprimant respectivement au sujet de la littérature de langue anglaise et de langue française, se rejoignent : « Nous n'avons pas encore de littérature vraiment nationale ni en français ni en anglais. »
- 1973 La Writers' Union of Canada commence à faire pression auprès du gouvernement fédéral en vue de l'établissement d'un programme de DPP.
- 1977 Le Conseil des Arts du Canada met sur pied le comité Paiement pour utilisation publique afin d'examiner la création d'un programme de DPP.
- 1982 Le comité Applebaum-Hébert recommande que le gouvernement établisse un programme de paiement pour l'utilisation des livres dans les bibliothèques.
- 1986 En mars, le programme du DPP est établi par décision du Cabinet; le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada lui affecte un budget initial de trois millions de dollars. Le Canada est alors le 13^e pays à mettre en œuvre un programme de DPP.
- 1988 Les statuts et règlements de la Commission du DPP sont élaborés et approuvés.
- 1992 La *Loi sur le statut de l'artiste* est adoptée. Parmi ses principes généraux, elle inclut l'« importance pour les artistes de recevoir une indemnisation pour l'utilisation et, notamment, pour le prêt public de leurs œuvres. »

- 1996 La Commission du DPP et le Conseil des Arts du Canada signent une entente administrative afin de clarifier la relation entre les deux organismes.
- 1999 Le Canada organise la III^e conférence internationale annuelle sur le DPP.
- 2005 La Commission du DPP et le Conseil des Arts du Canada signent une entente administrative révisée qui clarifie la relation entre les deux organismes.

Rapport du président

David Copelin

Au cours de la dernière année, la Commission du droit du prêt public (DPP) a vu sa base d'écrivains qui ont publié des ouvrages s'accroître à son taux annuel habituel de 3 à 4 %. Malgré le fait que notre financement n'a suivi cette croissance, les écrivains canadiens ne cessent d'écrire et de publier. En tant qu'écrivains, il est difficile de nous décourager, et l'écriture en soi représente une activité optimiste.

Je me suis rappelé de ces faits en septembre dernier, lorsque Michelle Legault, secrétaire générale, et moi avons représenté le Canada à la 7^e Conférence internationale sur le droit de prêt public, à Paris. En socialisant avec nos collègues en provenance de plus de 23 pays avec des programmes de droit de prêt public (DPP), j'ai été marqué par le grand nombre de programmes de DPP dirigés par des bureaucrates, plutôt que par de véritables écrivains professionnels, éditeurs et bibliothécaires, comme l'est le nôtre. Il y a bien sûr un vaste éventail d'approches de l'idée du droit de prêt public, mais un programme qui privilégie les vrais créateurs, éditeurs et gardiens de l'écriture par des auteurs vivants, comme le fait celui du Canada, semble avoir ses priorités en bon ordre.

Chaque fois que je discute du Programme DPP, les Canadiennes et les Canadiens sont heureux d'apprendre qu'il existe. Ils ne pensent pas qu'il s'agit d'un luxe – il faut se rappeler que les Canadiennes et les Canadiens se perçoivent comme étant des *citoyens*, et non de simples « contribuables ». Ils conviennent du fait que les écrivains devraient être payés de façon équitable pour leur travail et ils comprennent la grande valeur de l'argent durement gagné par un écrivain. Comme nous le faisons pour bien d'autres choses dans ce pays, nous pouvons tenir le Programme DPP pour acquis, mais il est aussi précaire et précieux que nos libertés civiles. C'est parce que le DPP constitue un instrument de civilisation. Il s'agit d'une reconnaissance du fait que les livres publiés sont *importants* dans ce monde, et non seulement pour leur créateur. La liberté d'écrire, la liberté de publier et la liberté de lire sont étroitement liées. Pour cette raison, lorsqu'un gouvernement démontre son appréciation en payant des auteurs pour leurs œuvres qui se trouvent dans les bibliothèques publiques, il exprime sa gratitude à l'égard du fait que ses frontières renferment des artistes de la littérature, que ces artistes travaillent fort et accomplissent beaucoup, et que le Canada et le monde seraient infiniment plus pauvres sans eux.

Le financement constitue un problème continu pour nous. Le nombre de nos auteurs inscrits s'accroît au rythme de la création littéraire, alors que notre soutien monétaire demeure plus ou moins constant, avec quelques montées soudaines ici et là au cours de nos 22 ans d'histoire. Dans la pratique, cela signifie que plus d'auteurs sont payés par le Programme DPP, mais qu'ils se partagent un bassin de financement stagnant, chacun obtenant un montant moins qu'idéal. Personne ne dispute ce cette désagréable réalité. Cependant, les priorités et les intérêts du gouvernement évoluent selon les priorités politiques de l'heure. *Nous voulons une source de fonds fiable et croissante pour payer les auteurs, mais nous ne l'avons pas encore obtenue.* Nous cherchons des solutions créatives, nous tentons de maîtriser le chaos bureaucratique et faisons tout ce que nous pouvons pour susciter l'intérêt du ministère et encourager un parrainage marqué de nos difficultés d'un bon nombre de façons. En ce qui a trait à la quantité d'argent consacré au paiement des auteurs, nous nous

situations dans la moyenne inférieure par rapport aux programmes internationaux de DPP. J'espère que notre fierté nationale, du moins, peut aider à cesser, voire renverser la lente régression du Canada vers le bas de cette liste.

Cela dit, nous sommes reconnaissants à l'égard de la récente augmentation de 700 000 \$ de notre budget annuel, mais nous ne sommes pas satisfaits du montant. Bien que nous apprécions certainement l'acte, il ne convient tout simplement pas pour composer avec la croissance des objectifs du programme. À une époque où des coupures brutales sont imposées ailleurs, nous comprenons la situation. Par contre, nous sommes des *écrivains*, des personnes qui expriment des vérités particulières, et nous ne simulerons pas satisfaction au nom des apparences. Nous accepterons l'argent et sèmerons de l'agitation pour en obtenir plus, de façon à ce que le Programme DPP ne devienne pas un simple symbole culturel, un souvenir de bonnes intentions écrasé par un raisonnement doctrinaire de « bénéfice net ». Le Canada vaut mieux. Le Canada a déjà été plus sage.

« L'ancien ordre change, cédant sa place au nouveau » [traduction], comme c'est le cas ailleurs dans le monde. Il s'agit d'une transition en temps réel pour la Commission. La très estimée Michelle Legault a été confirmée comme secrétaire générale (combien ai-je été soulagé lorsque cette nomination est devenue officielle!). En outre, plusieurs membres de longue date quittent la Commission, et je souhaite profiter de cette occasion pour les saluer, les remercier de leurs années de bon service et leur souhaiter succès, soit : **Louise Halfe** (Commission du droit de prêt public), **Andreas Schroeder** (la Writers' Union of Canada), **Douglas Smith** (League of Canadian Poets) et **Paul Whitney** (Canadian Library Association). Vous nous manquerez beaucoup.

Alors que mon mandat à titre de président de la Commission du droit de prêt public prend fin, je laisse l'organisation entre les mains plus que simplement capables du nouveau président. Je continuerai de siéger au Comité exécutif (à titre de président sortant) pour deux autres années.

Finalement, en guise d'au revoir : Malgré notre déception continue à l'égard de notre financement, malgré notre impatience à l'égard d'agression passive (et parfois active) de diverses provenances, si vous me demandez « Commence-t-on à s'amuser à la CDPP? », ma réponse est un « Oui! » retentissant.

Rapport de la secrétaire générale

Michelle Legault

Ce fut une année passionnante pour la Commission du droit de prêt public (DPP). En 2007-2008, le DPP a participé au processus de planification stratégique du Conseil des Arts du Canada et a obtenu une augmentation permanente de 700 000 \$, a entrepris un projet de rédaction de politiques, a instauré un plan de communications, fait maintenant partie d'une nouvelle Division au sein du Conseil des Arts du Canada et a assisté à la 7^e Conférence internationale sur le DPP qui avait lieu à Paris.

De plus, le DPP a versé des paiements totalisant 9 115 095 \$ à des auteurs répartis dans 1 688 collectivités du Canada et dans 337 collectivités à l'étranger. Le paiement moyen de 570 \$ représente une compensation aux auteurs pour l'accès qu'ont les gens de tout le pays à la littérature canadienne dans les bibliothèques publiques du Canada.

Augmentation du budget du Programme DPP

En 2007, le Conseil des Arts du Canada a enclenché un processus de planification stratégique. La convergence de plusieurs facteurs, à savoir la fin de son plan d'entreprise actuel et l'ajout d'un financement supplémentaire de 30 millions de dollars à son budget de base, a donné une belle occasion au Conseil d'examiner son rôle et ses relations avec les arts et le public. Le but du nouveau plan stratégique du Conseil consiste à établir les orientations pour 2008-2011.

Le plan a été approuvé par le conseil d'administration du Conseil à sa réunion d'octobre 2007. Afin de mettre en œuvre le Plan stratégique, le personnel du Conseil, y compris le personnel du DPP, a élaboré un Plan d'action ainsi que des recommandations budgétaires qui ont été approuvés par le conseil d'administration du Conseil en décembre 2007. Parmi ces recommandations, mentionnons l'augmentation de 700 000 \$ ajoutée au budget du DPP.

D'une part, nous étions heureux de recevoir cette augmentation de 700 000 \$ parce qu'elle nous aiderait à hausser les paiements que se partageront les auteurs en février 2009. D'autre part, le DPP réalise qu'une somme de 700 000 \$ n'est guère utile pour satisfaire aux besoins croissants du Programme DPP et pour aider les auteurs canadiens à relever les défis auxquels ils sont confrontés.

Le Programme DPP est confronté à un défi important. Environ 4 000 nouveaux livres sont enregistrés annuellement. Malheureusement, le budget pour les paiements aux auteurs n'a pas connu une croissance équivalente. En 1987, un auteur recevait 400 \$ pour un livre qui se trouvait dans toutes les bibliothèques de l'échantillonnage. En 2008, ce montant n'est que de 268 \$.

Notre objectif en 2008 consiste à élaborer un plan pour nous assurer que l'augmentation de 700 000 \$ ait un impact maximal dans la vie des auteurs.

Politiques pour le DPP

En cette période de responsabilisation accrue, le DPP doit s'assurer que toutes les politiques, les procédures et les normes utilisées par l'organisme sont complètes. Les politiques écrites, approuvées et sanctionnées garantissent que le DPP fait preuve d'uniformité et de clarté des buts. Dans cette optique, nous avons commencé à rédiger des politiques pour le DPP. Le processus de consignation des politiques s'assure que le DPP saisit la mémoire institutionnelle ainsi que la sagesse des décisions et des discussions consignées dans les procès-verbaux de la Commission DPP.

Plan de communications du DPP

Les initiatives de communications que nous avons entreprises cette année étaient directement liées à l'assurance des fonds supplémentaires accordés au DPP et à l'accroissement du profil du DPP parmi les auteurs, les éditeurs, les bibliothécaires et les parlementaires.

Nous avons élaboré un nouveau dépliant sur le DPP et nous l'avons distribué aux bibliothèques, aux éditeurs ainsi qu'aux conseils des arts municipaux et lors d'événements. De plus, un texte portant sur le DPP a été publié dans le bulletin ainsi que sur le site Web de plusieurs associations d'écrivains. Nous avons également pris contact avec les membres du Comité permanent du patrimoine canadien pour mieux faire connaître le DPP.

7^e Conférence internationale sur le DPP

La 7^e Conférence internationale sur le DPP a eu lieu à Paris, du 6 au 8 septembre 2007. Elle avait été organisée par la Sofia, *Société française des intérêts des auteurs de l'écrit*, qui était auparavant connue sous le nom de *Société des gens de lettres*, fondée au cours du XIX^e siècle. La conférence s'est tenue au centre administratif de la Sofia, l'Hôtel de Massa, un manoir en pierre du XVIII^e siècle, qui se situait à l'origine sur les Champs Élysées.

Lors de la conférence, les représentants de tous les pays possédant un programme de DPP étaient invités à prendre la parole sur l'état actuel du DPP dans leur pays respectif. Partout dans le monde, il existe 27 pays (principalement en Europe) qui ont des programmes de DPP, dont 23 étaient présents à la conférence.

La diversité des modèles administratifs des programmes de DPP actuellement en place dans le monde est ce qui a ressorti de ces rapports nationaux. Certains programmes comprennent des paiements pour les livres utilisés dans les établissements d'enseignement, tandis que d'autres émettent des paiements pour le matériel audiovisuel. Dans d'autres pays, une partie du budget du DPP est versée aux éditeurs. Certains programmes du DPP n'émettent pas de paiements directement aux auteurs. En fait, les paiements sont plutôt versés aux sociétés de perception qui les redistribuent au moyen de programmes de subvention ou de pension et d'allocations de logement à l'intention aux auteurs.

* * *

L'année 2008-2009 sera sans aucun doute riche en défis pour le DPP. Nous devons gérer nos nouveaux fonds, travailler afin que l'importance capitale du DPP soit davantage

reconnue et en arriver à une entente en ce qui concerne la manière de s'occuper de la croissance du programme, tout en nous assurant que nos paiements continuent d'avoir un impact sur la vie des auteurs canadiens.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les membres de la Commission DPP pour leurs loyaux services. Andreas Schroeder, Douglas Smith et Paul Whitney auront terminé leur mandat au sein de la Commission DPP à compter de juin 2008. Andreas Schroeder, qui représente la Writer's Union of Canada, figure parmi les fondateurs du DPP et a assumé la présidence de 1986 à 1989. Douglas Smith, qui représente la League of Canadian Poets, a commencé son mandat au sein du DPP en 1988 et a assumé la présidence de 1995 à 1997. Paul Whitney, qui représente la Canadian Library Association, a effectué deux mandats au sein de la Commission DPP depuis 2000. Leur engagement envers le DPP est vraiment admirable. En effet, ensemble, ils ont offert plus de 50 ans de service à la Commission DPP!

Finalement, je remercie tout le personnel du DPP : Danielle Guindon, Rachelle Lanoue et Benoît Rollin. J'ai l'honneur de travailler avec une équipe infatigable, dévouée et enthousiaste.

Membres et personnel de la Commission du droit de prêt public

<i>Nom</i>	<i>Organisme</i>
David Copelin (président)	Playwrights Guild of Canada
Jacques Ouellet (vice-président)	Regroupement des écrivains acadiens
Carole David (présidente sortante)	Commission du droit de prêt public*
Marie-Célie Agnant	Commission du droit de prêt public*
Amir Ali Alibhai (non votant)	Conseil des Arts du Canada
Aline Apostolska	Union des écrivaines et des écrivains québécois
Phyllis Aronoff	Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada
René Bonenfant	Association nationale des éditeurs de livres
Laurie Brinklow	Association of Canadian Publishers
Olivier Charbonneau	Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation
Louise Halfe, Sky Dancer	Commission du droit de prêt public*
Louis Lasnier	Écrivains francophones d'Amérique
Bernice Lever	Canadian Authors' Association
Ingrid Parent (non votant)	Bibliothèque et Archives Canada
Hélène Roussel (non votant)	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Andreas Schroeder	Writers' Union of Canada
Douglas Smith	League of Canadian Poets
Peter Veall (non votant)	Ministère du Patrimoine canadien
Paul Whitney	Canadian Library Association

Comité exécutif

David Copelin (président), Jacques Ouellet (vice-président), Carole David (présidente sortante), René Bonenfant, Olivier Charbonneau, Louis Lasnier, Douglas Smith, Paul Whitney

Personnel

Michelle Legault (secrétaire générale), Benoît Rollin (agent de programme), Rachelle Lanoue (adjointe administrative), Danielle Guindon (commis)

* La Commission DPP peut nommer jusqu'à concurrence de trois écrivains à titre de membres de la Commission.

Sommaire financier de 2007-2008

Note: Ce rapport est à titre d'information seulement. Les états financiers de la Commission du droit de prêt public sont consolidés à ceux du Conseil des Arts du Canada, aux fins d'établissement des rapports.

Description	2007-2008	2006-2007
Traitements	243 786 \$	235 594 \$
Temps supplémentaire	452 \$	0 \$
Prestations aux employés	78 067 \$	66 207 \$
Traitements - Employés temporaires	238 \$	1 187 \$
Prestations aux employés temporaires	116 \$	64 \$
Total des traitements	322 659 \$	303 052 \$
<u>Autres frais de fonctionnement:</u>		
Frais de voyages du personnel	2 935 \$	434 \$
Frais d'administration : Conseil des Arts du Canada	390 000 \$	387 996 \$
Services professionnels	0 \$	9 800 \$
Frais d'affranchissement et de messagerie	11 021 \$	10 484 \$
Assemblées plénières de la Commission	43 661 \$	47 290 \$
Réunions du Comité exécutif	22 558 \$	26 315 \$
Frais d'impression	5 955 \$	5 464 \$
Fournitures de bureau	0 \$	2 235 \$
Dépliants, affiches, etc.	0 \$	0 \$
Autres dépenses	42 \$	73 \$
Total autres frais de fonctionnement	476 173 \$	490 091 \$
Total des frais de fonctionnement	798 832 \$	793 143 \$
<hr/>		
Total des paiements DPP versés aux auteurs au moment de l'envoi annuel	9 115 095 \$	9 062 476 \$

Sommaire 2007-2008

	2007-2008	<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>
Auteurs inscrits au programme	17 028	3,74 %
Auteurs ayant reçu un paiement	15 993	3,74 %
Somme versée aux auteurs	9 115 095 \$	0,58 %
Paieement moyen par auteur	570 \$	- 3,06 %
Paieement médian	279,59 \$	- 0,52 %
Titres dans la banque des données	73 578	3,93 %
Titres admissibles	73 075	4,26 %
Titres ayant produit un paiement	62 631	4,42 %
Montant maximum payé pour un livre	268,10 \$	- 4,61 %

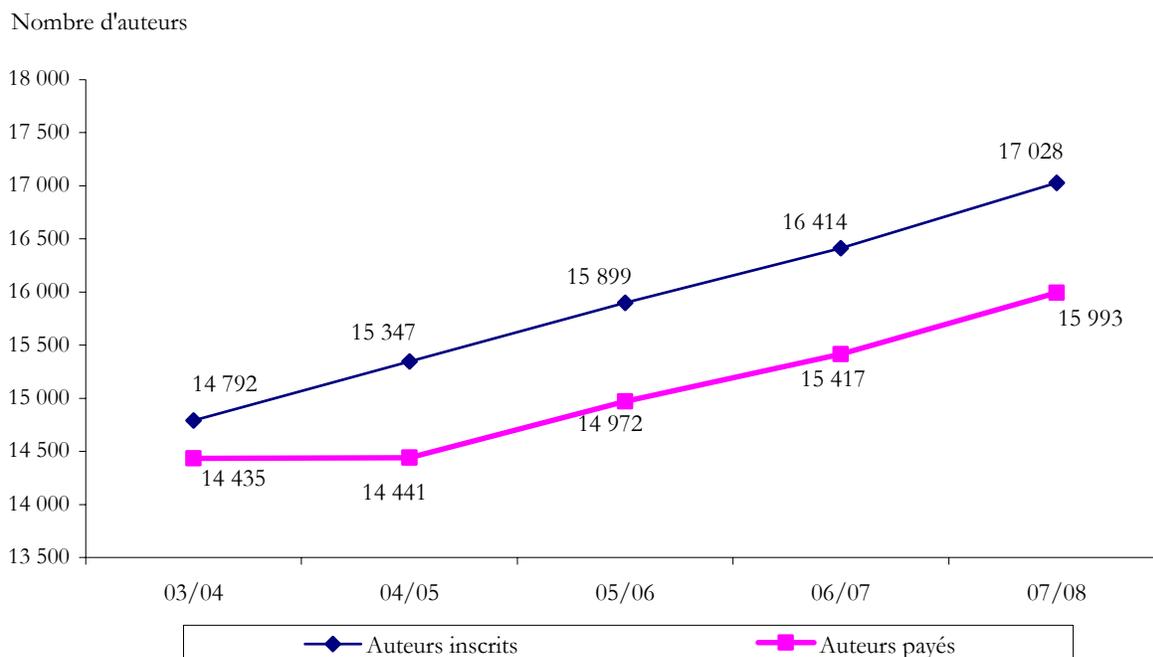
Résultats - cinq ans

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Auteurs inscrits	14 792	15 347	15 899	16 414	17 028
Auteurs payés	14 435	14 441	14 972	15 417	15 993
Paieement moyen	619 \$	621 \$	601 \$	588 \$	570 \$
Titres admissibles	61 175	63 988	67 142	70 090	73 075
Titres ayant produit un paiement	56 243	54 776	57 709	59 979	62 631
Bibliothèques échantillonnées	22	12	12	12	12
Valeur maximale par titre	296,70 \$	301,70 \$	287,35 \$	281,05 \$	268,10 \$
Montant versé aux auteurs	8 938 460 \$	8 962 741 \$	9 001 099 \$	9 062 476 \$	9 115 095 \$
Administration	459 669 \$	486 394 \$	758 712 \$	793 143 \$	798 832 \$
Administration comme pourcentage du total	4,89 %	5,15 %	7,77 %	8,05 %	8,06 %

Croissance: nouveaux auteurs

Demandes de formulaires	Anglais	Français	Total
2005-2006			755
2006-2007			749
2007-2008	517	310	827
Nouveaux auteurs inscrits			
2005-2006			791
2006-2007			798
2007-2008	523	326	849
Nouveaux auteurs ayant reçu un paiement			
2005-2006			631
2006-2007			640
2007-2008	435	293	728
Montants payés aux nouveaux auteurs			
2005-2006			170 297 \$
2006-2007			194 458 \$
2007-2008	109 853 \$	101 433 \$	211 286 \$

Nombre d'auteurs inscrits 2003-2008



Répartition des paiements aux auteurs

1. Paiements par intervalle et par langue 2007-2008

	Langue	Auteurs	Pourcentage du nombre d'auteurs	Montant	Pourcentage du montant
Minimum 25 \$	A	252	1,58 %	6 300,00 \$	0,07 %
	F	66	0,41 %	1 650,00 \$	0,02 %
Sous-total	A+F	318	1,99 %	7 950,00 \$	0,09 %
De 25,01 \$ à 279,59 \$	A	5 466	34,18 %	828 474,78 \$	9,09 %
	F	2 218	13,87 %	377 244,15 \$	4,14 %
Sous-total	A+F	7 684	48,05 %	1 205 718,93 \$	13,23 %
Médiane 279,59 \$	A+F	8 002	50,03 %	1 213 668,93 \$	13,31 %
De 279,60 \$ à 570,00 \$	A	2 189	13,69 %	903 838,36 \$	9,92 %
	F	1 057	6,61 %	453 880,94 \$	4,98 %
Sous-total	A+F	3 246	20,30 %	1 357 719,30 \$	14,90 %
De 570,01 \$ à 999,99 \$	A	1 253	7,83 %	933 605,52 \$	10,24 %
	F	796	4,98 %	605 104,62 \$	6,64 %
Sous-total	A+F	2 049	12,81 %	1 538 710,14 \$	16,88 %
De 1 000,00 \$ à 1 999,99 \$	A	952	5,95 %	1 314 134,64 \$	14,42 %
	F	648	4,05 %	907 646,68 \$	9,96 %
Sous-total	A+F	1 600	10,00 %	2 221 781,32 \$	24,37 %
De 2 000,00 \$ à 2 680,99 \$	A	248	1,55 %	572 377,20 \$	6,28 %
	F	171	1,07 %	395 801,35 \$	4,34 %
Sous-total	A+F	419	2,62 %	968 178,55 \$	10,62 %
Maximum 2 681,00 \$	A	358	2,24 %	959 798,00 \$	10,53 %
	F	319	1,99 %	855 239,00 \$	9,38 %
Sous-total	A+F	677	4,23 %	1 815 037,00 \$	19,91 %
Total	A	10 718	67,02 %	5 518 528,50 \$	60,54 %
	F	5 275	32,98 %	3 596 566,74 \$	39,46 %
	A+F	15 993	100,00 %	9 115 095,24 \$	100,00 %

La médiane (le nombre qui permet de couper la population étudiée en deux groupes égaux)
8 002 auteurs (50,03 %) ont reçu moins de 279,59 \$. Ils se sont partagé 13,31 % du budget.

La moyenne

En février 2008, le paiement moyen était de 570 \$.

11 248 auteurs (70,33 %) ont reçu moins de 570 \$. Ils se sont partagé 28,21 % du budget.

4 745 auteurs (29,67 %) ont reçu plus de 570 \$. Ils se sont partagé 71,79 % du budget.

Plus de 1 000 \$

2 696 auteurs (16,85 %) ont reçu plus de 1 000 \$. Ils se sont partagé 54,90 % du budget.

Plus de 2 000 \$

1 096 auteurs (6,85 %) ont reçu plus de 2 000 \$. Ils se sont partagé 30,53 % du budget.

Répartition des paiements aux auteurs

2. Paiements par province 2007-2008

Province / territoire	Nombre d'inscriptions		Nombre de % paiements	%	% payés	Montant	Pour- centage du budget
Terre Neuve et Labrador	251	1,47 %	234	1,46 %	93,23 %	98 504,41 \$	1,08 %
Nouvelle-Écosse	615	3,61 %	586	3,66 %	95,28 %	236 784,46 \$	2,60 %
Île-du-Prince-Édouard	62	0,36 %	57	0,36 %	91,94 %	32 043,03 \$	0,35 %
Nouveau-Brunswick	361	2,12 %	347	2,17 %	96,12 %	159 920,90 \$	1,75 %
Québec	5 493	32,26 %	5 227	32,68 %	95,16 %	3 542 529,99 \$	38,86 %
Ontario	5 606	32,92 %	5 199	32,51 %	92,74 %	2 807 548,54 \$	30,80 %
Manitoba	420	2,47 %	397	2,48 %	94,52 %	173 445,97 \$	1,90 %
Saskatchewan	323	1,90 %	295	1,84 %	91,33 %	167 768,88 \$	1,84 %
Alberta	865	5,08 %	795	4,97 %	91,91 %	394 675,74 \$	4,33 %
Colombie-Britannique	2 446	14,36 %	2 301	14,39 %	94,07 %	1 183 057,27 \$	12,98 %
Territoires du Nord- Ouest	7	0,04 %	7	0,04 %	100,00 %	4 471,53 \$	0,05 %
Yukon	26	0,15 %	26	0,16 %	100,00 %	7 941,13 \$	0,09 %
Nunavut	6	0,04 %	6	0,04 %	100,00 %	1 869,43 \$	0,02 %
À l'étranger	547	3,21 %	516	3,23 %	94,33 %	304 533,96 \$	3,34 %
Total	17 028	100,00 %	15 993	100,00 %	93,92 %	9 115 095,24 \$	100,00 %

Exemple: En 2007-2008, 91,33 % des auteurs de la Saskatchewan qui se sont inscrits ont touché un paiement. Ils représentent 1,84 % des auteurs payés. Ils se sont partagés 1,84 % du budget des paiements.

Nouveaux titres inscrits

Nouveaux titres inscrits	Anglais	Français	Bilingues	Autres	Total
2005-2006					4 381
2006-2007					4 341
2007-2008	2 585	1 831	33	175	4 624
Nouveaux titres admissibles					
2005-2006					3 831
2006-2007					3 778
2007-2008	2 316	1 630	24	169	4 139
Nouveaux titres trouvés					
2005-2006					3 081
2006-2007					3 066
2007-2008	1 811	1 493	17	22	3 343
Montants payés pour les nouveaux titres					
2005-2006					489 411 \$
2006-2007					511 342 \$
2007-2008					536 643 \$

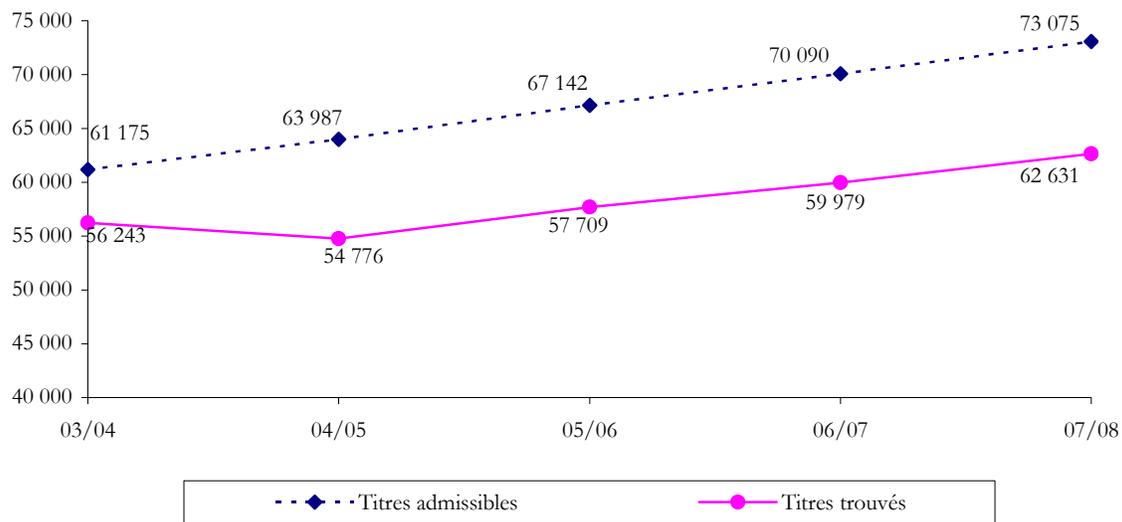
Nouveaux titres admissibles par langue et par catégorie

	Anglais	Français	Bilingue	Autres	Total	Pourcentage
Jeunesse	671	581	6	93	1 351	32,64 %
Fiction	484	441	3	21	949	22,93 %
Poésie	201	147	8	25	381	9,21 %
Théâtre	49	21	0	0	70	1,69 %
Essai*	911	440	7	30	1 388	33,53 %
TOTAL	2 316	1 630	24	169	4 139	
Pourcentage	55,96 %	39,38 %	0,58 %	4,08 %		

*La catégorie "Essai" comprend également les ouvrages savants

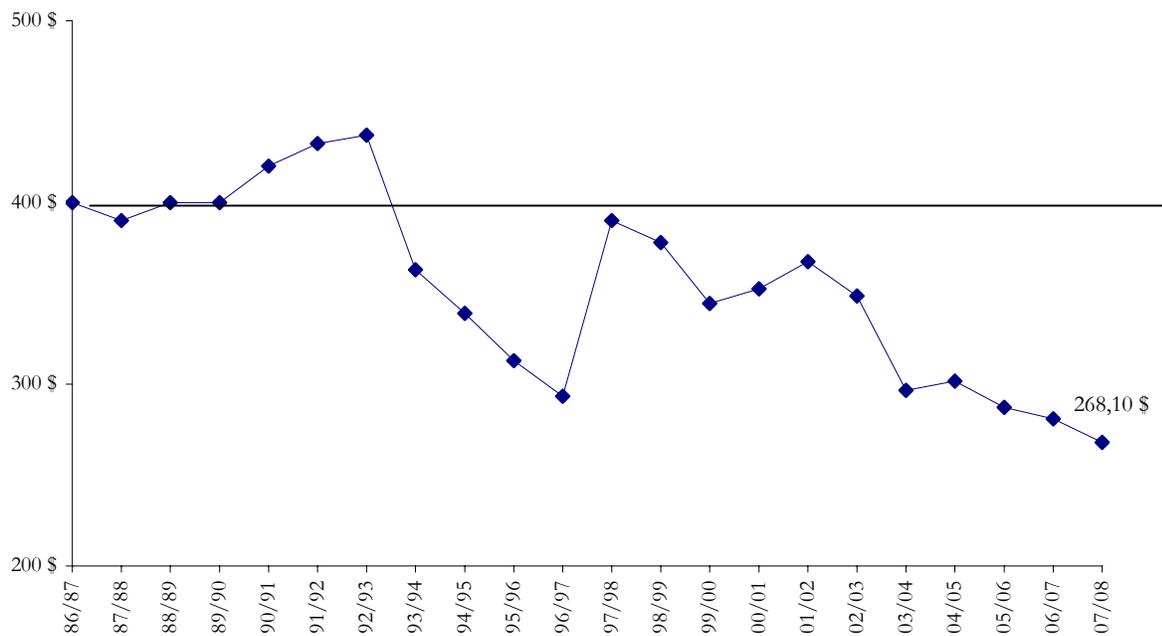
Nombre de titres 2003-2008

Nombre de titres



Maximum par titre depuis 1986

(le montant du paiement pour un livre trouvé dans toutes les bibliothèques échantillonnées)



Croissance annuelle du nombre de titres admissibles par langue

Langue	Année	Nombre de titres	Croissance par rapport à l'année précédente
Anglais	2005-2006	40 641	4,72 %
	2006-2007	42 227	3,90 %
	2007-2008	43 916	4,00 %
Français	2005-2006	23 939	5,38 %
	2006-2007	25 227	5,38 %
	2007-2008	26 362	4,50 %
Bilingue	2005-2006	306	4,44 %
	2006-2007	315	2,94 %
	2007-2008	332	5,40 %
Autre	2005-2006	2 256	4,06 %
	2006-2007	2 321	2,88 %
	2007-2008	2 465	6,20 %
Cumulatif	2005-2006	67 142	4,93 %
	2006-2007	70 090	4,39 %
	2007-2008	73 075	4,26 %

Titres admissibles trouvés en 2007-2008

Langue	Nombre de titres	Pourcentage
Bilingue	280	0,45 %
Anglais	37 521	59,91 %
Français	24 230	38,69 %
Autres	600	0,96 %
Total	62 631	100,00 %

Titres admissibles par langue et par catégorie

Langue du texte	Catégorie	Nombre de titres	Pourcentage par langue	Pourcentage par catégorie	Pourcentage global
Bilingue	Fiction	21	6,33 %	0,14 %	0,03 %
	Jeunesse	24	7,23 %	0,15 %	0,03 %
	Poésie	84	25,30 %	1,03 %	0,02 %
	Théâtre	13	3,92 %	0,66 %	0,11 %
	Essai*	190	57,23 %	0,58 %	0,26 %
	TOTAL		332	100,00%	
Anglais	Fiction	7 740	17,62 %	52,62 %	10,59 %
	Jeunesse	8 300	18,90 %	52,72 %	11,36 %
	Poésie	4 522	10,30 %	55,57 %	6,19 %
	Théâtre	1 127	2,57 %	57,41 %	1,54 %
	Essai*	22 227	50,61 %	68,34 %	30,42 %
	TOTAL		43 916	100,00 %	
Français	Fiction	6 276	23,81 %	42,67 %	8,59 %
	Jeunesse	6 938	26,32 %	44,07 %	9,49 %
	Poésie	3 209	12,17 %	39,44 %	4,39 %
	Théâtre	776	2,94 %	39,53 %	1,06 %
	Essai*	9 163	34,76 %	28,17 %	12,54 %
	TOTAL		26 362	100,00 %	
Autres	Fiction	671	27,22 %	4,56 %	0,92 %
	Jeunesse	481	19,51 %	3,06 %	0,66 %
	Poésie	322	13,06 %	3,96 %	0,44 %
	Théâtre	47	1,91 %	2,39 %	0,06 %
	Essai*	944	38,30 %	2,90 %	1,29 %
	TOTAL		2 465	100,00 %	
TOTAL	Fiction	14 708			20,13 %
	Jeunesse	15 743			21,54 %
	Poésie	8 137			11,14 %
	Théâtre	1 963			2,69 %
	Essai*	32 524			44,51 %
	TOTAL		73 075		

Exemple : Les 22 227 essais, en anglais, représentent 50,61 % de tous les titres admissibles en anglais; 68,34 % de tous les essais et études; et 30,42 % de tous les titres inscrits au DPP.

*La catégorie "Essai" comprend les ouvrages savants.